crefor
haute-normandie

Point Offre

de formation continue

Numéro 59 – Décembre 2015

Zoom : sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)

www.crefor-hn.fr

centre de ressources emploi formation

tél. 02 35 73 77 82 - fax 02 35 73 07 60 - crefor@crefor-hn.fr [BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1]

☞ Ajout dans la table des prestations de l'item « Accompagnement à la création / reprise d'entreprise ». Les organismes qui interviennent dans ce secteur peuvent mentionner cette notion dans l'onglet « Prestations / Agréments » de leur fiche organisme en utilisant notre module d'auto-saisie (**Pour en savoir plus, cliquez ici.**).

☞ Mise à jour des organismes habilités à l'évaluation et à la formation au socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Accès à la liste sur le site du Crefor

Volume des données au 22/12/2015

Organismes :

Offreurs de formation professionnelle continnue	**Nouvelles créations 2015**
864	

Actions de formation sur fonds publics :

Répartition Certifiantes et non certifiantes

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes conventionnées	867
Actions non certifiantes conventionnées	230

Répartition par programme

Financeur	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2015 - 2016	952
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2015	65
Agefiph	Programme Agefiph 2015	21
Conseil régional	Programme Compétences clés 2015	16
Etat	Ofii	27
Pôle emploi	POEC	16
		1097

Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes	1364
Actions non certifiantes	504
	1868

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : http://offredeformation.crefor-hn.fr/

Zoom sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles est inscrit dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a été baptisé CléA par le Copanef afin de le distinguer clairement du socle de compétences et de connaissances développé par l'Éducation nationale. Le CléA est l'un des enjeux prioritaires de la formation professionnelle pour la nouvelle année qui s'annonce.

Le CléA : une certification en 3 étapes

CléA est une certification inscrite à l'inventaire. Il est structuré en 7 domaines regroupant 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation. Il s'agit des savoirs communs à tout secteur d'activité qui doivent être acquis par toute personne pour assurer l'accès et le maintien à l'emploi ainsi qu'à la formation professionnelle. Chaque branche professionnelle peut adapter les apprentissages au contexte de ses métiers. Cette grande modularité favorise des parcours individualisés et progressifs. Il s'adresse à tous les publics, demandeurs d'emploi, salariés, jeunes en insertion…

Le candidat est soumis à une évaluation préalable pour considérer ses acquis et ses manques. Puis, en fonction des résultats obtenus, le candidat devra suivre la formation au socle pour combler ses lacunes. Le candidat pourra mobiliser son CPF, le Plan de formation de l'entreprise, etc. pour financer cette étape. Enfin, une évaluation finale permettra au candidat d'obtenir ou non sa certification CléA.

Les personnes souhaitant obtenir la certification CléA disposent de cinq ans pour valider l'ensemble des sept domaines de compétences.

Six réseaux d'organismes habilités

Il existe deux types d'habilitations :

- **Une habilitation pour des organismes « évaluateurs »** qui accueillent les personnes en amont de la formation afin de définir les compétences acquises ou non acquises. Ces organismes procéderont aussi à l'évaluation en fin de parcours de formation afin de valider l'obtention de la certification.
- **Une habilitation pour les organismes de formation** qui pourront proposer des actions de formation correspondant aux domaines de compétences à acquérir par la personne suite à son évaluation initiale.

Les partenaires sociaux précisent qu'un même organisme peut obtenir les deux habilitations sous réserve que les fonctions « évaluation » et « formation » soient mises en œuvre de manière distincte dans la structure.

A ce jour, le Copanef a habilité pour ces deux fonctions (évaluation et formation) 6 organismes au niveau national, à savoir : l'Afpa, la Fédération nationale des Urof, le Groupement 2A2C, l'Infrep, le réseau des APP et le réseau des Gréta. Il est à préciser que ne sont habilités au sein de ces réseaux que les organismes qui se sont positionnés.

Le Copanef précise que d'autres organismes pourront être habilités directement par les branches professionnelles qui sont volontaires. Ainsi, les salariés de ces branches professionnelles pourront faire appel aux organismes habilités par leur CPNE (Commission paritaire nationale pour l'emploi).

Les Coparef peuvent, quant à eux habiliter également des organismes de formation dont l'activité se situe à une échelle locale (régionale ou infra) et qui ne font pas partie des réseaux nationaux cités préalablement.

Un accompagnement des Coparef

Le Centre Inffo a été sélectionné pour fournir une prestation d'accompagnement aux Coparef. En effet, il a pour mission de les aider à prononcer l'habilitation des organismes régionaux ou sectoriels. Il devra également préparer un comité de sélection, permettant de retenir le ou les opérateurs habilités pour la région considérée. La demande des COPAREF et CPNE grandissante, le COPANEF a lancer un deuxième appel appel (la clôture était fixée au 16 Octobre) pour sélectionner d'autres prestataires.

Une mise en œuvre échelonnée

1er janvier 2016 pour les salariés : A compter de cette date s'appliqueront les règles établies par les CPNE. Pour les secteurs professionnels où la CPNE n'aura pas pris les mesures nécessaires, ce sont les règles établies par le Copanef qui entreront en vigueur, et ce jusqu'à ce que la CPNE ait pris la main.

Dates variables pour les demandeurs d'emploi : Pour ces derniers, rien ne change tant que les marchés régionaux d'achat des formations compétences-clef par les Régions ne sont pas renouvelés. C'est à l'échéance des marchés en cours et à l'occasion des nouveaux appels d'offre que les Régions devront intégrer les exigences du Copanef et des Coparef, conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions signées avec le FPSPP.

Un document de synthèse a été mis à disposition par le Copanef pour cadrer la mise en œuvre de la nouvelle certification socle selon les publics concernés. Il fixe les attributions de chaque acteur et les délais envisagés.

Accédez au document de synthèse

Accédez à la liste des Organismes habilités à l'évaluation et à la formation au Socle de Compétences

Une campagne de communication pour valoriser la certification CléA

Afin d'accompagner la mise en place de la certification CléA – socle de connaissance et de compétences professionnelles, le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) organise une campagne de communication dont l'objectif est de faire connaître le CléA auprès des prescripteurs de formation et des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi.

Accédez aux supports

Source : ANLCI - 3/12/2015

CPF : 370 nouvelles certifications éligibles

Le Copanef a validé la 4ème version de la Liste nationale interprofessionnelle (LNI) des certifications éligibles au Compte personnel de formation (CPF). Cette nouvelle liste intègre 370 nouvelles certifications qui s'ajoutent aux 2 299 déjà inscrites. 349 de ces nouvelles certifications ont été transmises par des Cpne de branches professionnelles, 9 sont issues de l'Inventaire national des certifications de la Cncp et 12 nouvelles certifications ont été enregistrées au titre des métiers supports qui avaient permis d'établir la première LNI il y a un an. Au total, près de 12 500 certifications sont aujourd'hui éligibles au CPF. Cette V4 n'intègre encore aucune certification universitaire. Les premières devraient être examinées courant 2016, année pour laquelle trois mises à jour de la LNI sont prévues, fin mars, début juillet et en octobre-novembre.

Programme de professionnalisation en Janvier/février 2016

☛Mardi pédagogique "Des outils pour la découverte des métiers des Editions qui plus est"

Le mardi 19 janvier matin - Gratuit, inscription obligatoire

☛"S'initier à l'animation de séquences d'écriture créative centrées sur la personne dans une perspective d'accompagnement" (Action 3.3)

Les 25, 26 janvier et 22, 26, 29 février

☛"Image de soi et hygiène : comprendre et intervenir auprès des personnes accompagnées" (Action 4.5)

Les 27, 28 et 29 janvier - Inscription : 300 €

☛"Conduire ou contribuer à une réflexion stratégique au sein d'un organisme de formation" (Action 2.1)

Les 2 et 3 février - Inscription : 240 €

☛"Concevoir et animer une situation d'apprentissage visant le développement des compétences du socle de connaissances et de compétences" (Action 5.1)

Les 23, 24 et 25 février - Inscription : 330 €

Pour en savoir plus et s'inscrire : http://www.crefor-hn.fr/se-professionnaliser/actions-professionnalisation-2016

Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau
Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).
©Point Offre 2009-2016
CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1